

Excusés : Patrick Arnaud

Procurations

Présents : Fanget Régis, Antoine Seytre, Sabot Bernard, Thierry Oriol, Trouiller Franck, Berne Bernadette, Francis Berne, Bernard Gonon, Rohou-Tourney Roseline

Le quorum étant atteint, M. Régis Fanget, Maire, ouvre la séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 17 septembre 2019 n'appelant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité. Secrétaire de séance : Rohou-Tourney Roseline

Ordre du jour

DELIBERATION CEJ (contrat enfance jeunesse) 2019 /2022

Il convient de procéder à l'échelon de la communauté de communes au renouvellement du contrat enfance jeunesse à compter du jour de la signature du contrat jusqu'au 31/12/2022. Ce contrat prévoit les participations financières de la CAF, de la MSA. Mr le maire donne lecture du projet de délibération. Après en avoir discuté le conseil donne un avis favorable à cette convention, Voté à l'unanimité.

DELIBERATION MARCHE DE PRESTATAIRE POUR LE CONTROLE DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIF

Il convient de procéder à l'échelon de la communauté de communes à un nouvel appel d'offre pour choisir un prestataire pour le contrôle des assainissements. Le contrat actuel prenant fin à la fin de l'année 2019. Voté à l'unanimité.

DELIBERATION REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR

Il revient au conseil municipal de fixer le montant de la rémunération qui sera attribuée à l'agent recenseur. La somme de 800 euros brut est votée à l'unanimité du conseil.

DELIBERATION CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE

Suite à la promotion au titre d'attaché de notre secrétaire de mairie, il convient de modifier l'intitulé de son poste. Vote à l'unanimité du conseil.

DELIBERATION ECHANGE DE TERRAIN A MARLHIOUX

Suite aux échanges entre Mr Emmanuel Richard et la commune, Mr le maire propose au conseil municipal de valider l'échange d'un petit terrain communal situé au droit de la maison de Mr Emmanuel Richard à Marlhioux contre une partie de sa parcelle située au carrefour de la route de l'Estival et de la RD 29. Mr le maire rappelle que l'amélioration de la visibilité à ce carrefour est une demande des riverains.

Dans le cadre de cet échange la commune prendra à sa charge l'ensemble des frais de géomètre et de notaire. Une servitude de passage sera néanmoins conservée sur la parcelle cédée par la commune à Mr Richard E. en vue d'assurer l'entretien du réseau d'eau potable. Vote à l'unanimité du conseil.

DELIBERATION VENTE DE TERRAIN A LA COMBE

Suite à l'obtention de leur permis de construire, Mr Régis Fanget et Mme Delarue Andrée souhaitent acquérir une petite parcelle communale de 37 mètres carré le long de leur propriété à la Combe. Mr Régis Fanget et Mme Delarue Andrée prendront entièrement à leur charge l'ensemble des frais de géomètre et de notaire. Le prix de vente est fixé à 0,20 euro le mètre carré. Mr le maire quitte la salle et ne prend pas part au débat ni au vote. Vote à l'unanimité du conseil.

DELIBERATION SUBVENTION VOIRIE 2020

Le conseil donne son accord pour autoriser le maire à demander des subventions auprès du département pour les travaux de voirie en 2020. Travaux prévus à ce jour : un tronçon sur le chemin de la Croix Fayard. Vote à l'unanimité du conseil.

DECISION MODIFICATIVE CHEMIN DES LOGES DE LAPRAS

La somme de 1480 euros sera transférée au budget investissement en vue de financer les travaux de goudronnage du chemin des Loges de Lapras réalisés récemment avec la commune de La Versanne. Vote à l'unanimité du conseil.

DECISION MODIFICATIVE POTEAU D'INCENDIE

La somme de 12 000 euros sera transférée au budget investissement en vue de financer le projet du poteau d'incendie le long de la RD 29 au droit du réservoir de Champet. Vote à l'unanimité du conseil. Le conseil donne son accord pour autoriser le lancement des travaux.

DECISION MODIFICATIVE POSTE INFORMATIQUE

La somme de 2500 euros sera transférée au budget investissement en vue de financer l'achat du poste informatique du secrétariat devenu obsolète. Vote à l'unanimité du conseil.

DECISION MODIFICATIVE PHOTOCOPIEUR

La somme de 2000 euros sera transférée au budget investissement en vue de financer l'achat du nouveau photocopieur pour le secrétariat de la mairie. Vote à l'unanimité du conseil.

QUESTIONS DIVERSES

APPARTEMENT COMMUNAL Un dossier d'appel d'offre pour le choix d'un architecte est en cours. Une expertise du SIEL permettra aux élus de prendre les futures décisions sur le type de rénovations à entreprendre. Suite à la visite du diagnostiqueur, le bâtiment est exempt de plomb et d'amiante.

SALLE SOUS LA MAIRIE Le dossier de mise en accessibilité de cette salle a été validé par la commission du SDIS. Les travaux d'isolation du sol et des murs sont réalisés.

PLAN DE SAUVEGARDE COMMUNAL. Mr le maire informe le conseil que la commune est désormais classée dans le périmètre de protection de la centrale nucléaire de St Alban /St Maurice l'Exil. Ce dossier est à l'étude

CAPTAGE NEUTRALISATION Moyenne de la consommation d'eau au réservoir : 14,35 mètres cube jour en octobre.

DU BOIS DE CHAUFFAGE EST PROPOSE A LA VENTE Des arbres à couper situés à proximité du réservoir de Champet (feuillus) sont proposés à la vente au plus offrant.

Les personnes intéressées sont priées de prendre contact avec le maire.

Fin de la séance à 21h